

# INDEX du *Vingt-troisième Volume.*

## *Conseil Législatif. Cours de Justice.*

Messages de la part de leurs Honneurs.

Acquiesçant à des Bills sans amendements, 281, 349, 393, 419, 447, 455, 459 Avec des amendements, 313, 349, 449, 455, 467. Concernant des erreurs dans des Bills passés par les deux Chambres, 457. En réponse à un Message de la Chambre requérant le Conseil de joindre une autre Personne à P. Bedard, Ecuier, comme Agent de la Province, 289. Se plaignant que le Greffier de l'Assemblée a refusé l'inspection de ses journaux à un Comité nommé par le Conseil, 313. En réponse à un Message de l'Assemblée, se plaignant que le Greffier Assistant du Conseil a refusé l'inspection de leurs journaux à un Comité nommé par l'Assemblée, 433. Le Message référé à un Comité de cinq, *ibid.* Rapport, 463. Motion à cet effet, 465. La considération en est remise, 467. Acquiesçant à des conférences sur le sujet des amendements à des Bills, 439, 475.

Résolutions de l'Assemblée touchant les prétentions du Conseil Législatif d'altérer des Bills de Subsidés, et de se mêler de Chefs d'Accusation, 481

*Côteau du Lac.* Voyez *Canada Haut.*

*Cours 1<sup>re</sup> Justice.* La Chambre résout de considérer en Comité les pouvoirs et autorité par elles exercés, sous la dénomination de Regles de Pratique, 27. Le Greffier de la Cour Provinciale d'Appel et les Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi, pour le District de Montréal, ordonnés de mettre devant la Chambre des copies certifiées de leurs Regles de Pratique, *ibid.* Les Ordres lus sur motion, 73. Les lettres du Greffier et des Prothonotaires au Greffier de l'Assemblée lues sur motion, *ibid.* Un Membre examiné à sa place sur la lettre de Mr. Levesque, un des Prothonotaires, 75. Mr. Levesque est déclaré coupable d'un mépris de la Chambre, et doit être arrêté, 77. L'Ordre pour que la Chambre se forme en Comité lu et renus, 79, 105, 117. Le Sergent fait rapport que Mr. Levesque est sous la garde, 111. Pétition de Mr. Levesque lue à la Chambre, 117. Motion pour qu'elle soit introduite, négative, *ibid.* Une autre